



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**MERCREDI 11 MARS 2026**

**09H30**

## **PROCES-VERBAL**

### **Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2025
- 2- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 3- Affectation du résultat 2025/2026
- 4- Dispositif Anim'Action et Plein Phare 2026
- 5- Dispositif Argent de poche 2026
- 6- Budget Primitif 2026
- 7- Bilan d'activité 2025 du CCAS
- 8- Points divers

**Nombre de membres en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 11**  
**Nombre de suffrages exprimés : 13**  
**Nombre d'absents : 4**  
**Pouvoirs : 2**  
**Date de la convocation : 25 février 2026**

**PRESENTS** : Monsieur le Président du CCAS Jean-Luc ALGAY, Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS, Mesdames Marie-Christine COUTANCEAU, Sylvie DALL'ANESE, Annie ESCOBAR, Sylvie LIMBOURG, Colette NEVEU, Monique SAUVÊTRE, Michèle SOMMÉ, Annie VILLANOVA et Monsieur Bruno HEMAR

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Valérie BRY et Mauricette CADET et Messieurs Joël Manelphe et Claude PAIN

**POUVOIRS** : Monsieur Claude PAIN donne pouvoir à Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS, Madame Mauricette CADET donne pouvoir à Madame Sylvie DALL'ANESE

Présence de Messieurs Jean-Pierre Guillon et Alain Rialhe, membres du Conseil des sages.

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY et Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS remercient l'ensemble des administrateurs pour leur travail durant ces 6 dernières années au service du CCAS. L'ensemble des délibérations ont été prises à l'unanimité. De nombreuses actions ont pu être mise en œuvre. Des remerciements sont également adressés aux 2 membres du Conseil des Sages présents à chaque conseil : Messieurs Guillon et Rialhe.

Il est rappelé à l'ensemble des membres présents qu'ils restent administrateurs du CCAS jusqu'au renouvellement du Conseil c'est-à-dire l'élection de nouveaux membres élus et la désignation de nouveaux membres nommés, dans un délai de deux mois maximums après l'installation du nouveau Conseil Municipal. Il est donc possible, même après les élections municipales, d'être convoqué pour un Conseil d'Administration ou une Commission d'Intervention Sociale.

Monsieur le Président Jean-Luc Algay constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 09h35. Lecture des pouvoirs.

Avant de passer à l'ordre du jour, il est proposé que Chantal Chaillé commence par présenter le bilan 2025 de ses rendez-vous afin de pouvoir la libérer rapidement et de poursuivre le Conseil d'Administration.

Les permanences avec Chantal Chaillé comme écrivaine publique ont commencé en 2022. Pour rappel ces permanences sont à l'initiative de Chantal qui, à sa retraite, a souhaité continuer à maintenir le contact auprès du public et mettre ses connaissances et compétences acquises au service de tous. C'est Bruno HEMAR qui a permis cette rencontre entre le CCAS et Chantal.

Entre 2024 et 2025, nous pouvons constater une hausse des rendez-vous qui sont passés de 28 personnes reçues à 37. Nous constatons qu'il y a toujours une demande des l'houméens mais également des autres habitants des communes aux alentours. La plupart des personnes qui viennent des communes extérieures sont orientées par le Point Justice à Mireuil, ancien lieu de travail de Chantal. Les motifs des rendez-vous sont divers.

Chantal Chaillé confirme son envie de continuer à tenir ces permanences.

Il est décidé pour l'année 2026 de quantifier le travail supplémentaire effectué par Chantal en dehors des permanences, suite à certains rendez-vous.

Le Conseil d'Administration remercie Chantal pour son travail et son investissement.

Départ de Chantal Chaillé à 10h.

Lecture de l'ordre du jour.

---

## **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2025**

---

***Rapporteur : Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY***

*Annexe : Procès-verbal du 10 décembre 2025*

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre a été envoyé par mail aux administrateurs le 25 février 2026.

**Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.**

---

## 2 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

---

**Rapporteur : Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY**

*Annexe : Compte financier unique 2025*

Depuis l'année dernière, le CCAS a opté pour la mise en place du compte financier unique (CFU). Pour rappel, ce document comptable vient remplacer le compte administratif et le compte de gestion. Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Chaque administrateur a reçu, par voie dématérialisée le compte financier unique 2025.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le compte financier unique 2025,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Les résultats du compte financier unique sont les suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+/-)
Section de fonctionnement	Réalisation de l'exercice 2025 (mandats + titres)	56 820.61 €	60 421.76 €	+3 601.15 €
	Résultat 2024 reporté en section de fonctionnement (002)		1 815.81 €	+1 815.81 €
	Résultat 2025	56 820.61 €	62 237.57 €	<b>+5 416.96 €</b>

Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY, après avoir participé à la discussion, quitte la séance.

Les administrateurs élisent à l'unanimité Idalina BENARROUS comme Présidente de séance à main levée.

Président élu pour le vote : Idalina BENARROUS

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés pour : 12

Nombre de suffrages exprimés contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte financier unique 2025.**

---

### **3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025/2026**

---

**Rapporteur : Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître les éléments cumulés suivants :

-un excédent de fonctionnement de :	3 601.15 €
- un excédent reporté de :	1 815.81 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 416.96 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	5 416.96 €
--	------------

**A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration :**

- **Approuvent l'affectation du résultat telle que mentionnée ci-dessus.**
- **Arrêtent les chiffres tels que détaillés ci-dessus.**

---

### **4 – DISPOSITIF ANIM'ACTION ET PLEIN PHARE 2026**

---

**Rapporteur : Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY**

*Annexe : Dispositifs ANIM'ACTION & PLEIN PHARE 2026*

Monsieur le Président laisse la parole à la Vice-présidente.

En 2025, le CDIJ Info Jeunes 17 a décidé de ne pas reconduire le dispositif Pass Vac sur les communes de l'Agglomération de La Rochelle et de développer et améliorer deux actions déjà en place les années précédentes, le Pass Bafa et le Pass Code. Ces deux nouvelles actions, « Anim'Action » et « Plein Phare », proposent tout au long de l'année, un accompagnement individuel ainsi que la possibilité pour le jeune d'obtenir une bourse pour son projet (formation Bafa ou formation code de la route) de la part des communes/CCAS adhérents au dispositif. Les candidatures pour bénéficier de cette bourse sont examinées en

fonction de la motivation du jeune et de son projet professionnel. Ces deux dispositifs sont ouverts aux jeunes de 16 à 26 ans (15 ans pour le code de la route). Chaque commune/CCAS qui souhaite s'inscrire est invité à déterminer une somme globale annuelle à ne pas dépasser. L'aide financière des communes/CCAS doit venir en complément des aides existantes déjà sollicitées. Cette somme peut être ciblée pour l'un ou l'autre des dispositifs ou les deux (BAFA/Code). A chaque fin de trimestre, le CDIJ Info Jeunes 17 facture à la commune/CCAS de résidence du jeune bénéficiaire, le montant du financement sans dépasser l'enveloppe annuelle.

Pour 2025, sur la totalité des communes/CCAS participantes (12), 46 jeunes ont été accompagnés dont 30 rochelais. 24 ont bénéficié d'une bourse (12 BAFA et 12 code de la route). Un jeune l'houméen a bénéficié de l'aide financière du CCAS pour financer son BAFA.

Les documents joints à la note de synthèse détaillent les principales informations sur les deux dispositifs et le bilan de l'année 2025 sur la CDA.

***A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration :***

***- Décident d'adhérer aux deux dispositifs « Anim'Action » et « Plein Phare » portés par le CDIJ Info Jeunes 17 pour 2026,***

***- D'inscrire au chapitre 11, article 6288, la somme de 1000€ pour le financement de ces deux dispositifs,***

***- De refuser l'augmentation de ce budget en cours d'année s'il est atteint.***

---

## **5 – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2026**

---

***Rapporteur : Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY***

Monsieur le Président laisse la parole à la Vice-présidente.

Le CCAS a décidé de reconduire le dispositif Argent de poche en 2026 permettant à des jeunes l'houméens âgés entre 16 et 18 ans d'effectuer des missions auprès des services de la commune (restaurant scolaire, enfance-jeunesse, services techniques et administratifs) en échange d'une indemnité de 15 € par jour sur 10 demi-journées.

Cette année, les missions se dérouleront du 06 au 31 juillet. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 09 mars jusqu'au 05 juin inclus. 8 jeunes seront sélectionnés.

Ce projet pluridisciplinaire impliquant différents services municipaux permet de provoquer des rencontres et des échanges entre les jeunes et les personnes qui agissent au service de la ville, de les accompagner vers une première expérience dans le monde professionnel et de leur faire découvrir les structures municipales et les missions des agents du service public.

Depuis 2021, ce sont 35 jeunes qui ont participé au dispositif.

Des administrateurs informent que des critiques sont faites sur les réseaux sur ce dispositif et notamment sur le montant accordé aux jeunes pour la réalisation des missions. Le

montant de 150€ serait trop faible.

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un emploi et que les jeunes ne sont pas salariés de la commune. Cette somme correspond à un « argent de poche » donné en échange de la réalisation de missions auprès des services communaux.

**A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration :**

- **Approuvent la reconduite de l'opération « Argent de poche » pour l'année 2026 ;**
- **Ouvrent le dispositif à 8 jeunes l'houméens âgés entre 16 à 18 ans ;**
- **Inscrivent au chapitre 11, article 6288, la somme de 1200 € pour l'indemnisation des candidats.**

---

## 6 – BUDGET PRIMITIF 2026

---

**Rapporteur : Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY**

*Annexe : budget primitif 2026*

Le budget primitif 2026 pour le CCAS est proposé tel que le présente les tableaux suivants :

### Dépenses de fonctionnement

<b>Proposé 2026</b>		
<b>011</b>	<b>Charges à caractère générale</b>	<b>50 573 €</b>
60623	Alimentation	1500 €
60632	Fourniture de petits équipement	500 €
60636	Vêtements de travail	100 €
6064	Fournitures administratives	400 €
6281	Concours divers	73 €
6288	Autres services extérieurs	6000 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	42 000 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>12 000 €</b>
6558	Autres contributions obligatoires	8000 €
65133	Secours d'urgence	4000 €
Total		<b>62 573 €</b>

**Article 6288 :** le budget prévu pour cet article est proposé ainsi :

- 1200 € : 8 jeunes pour l'opération argent de poche
- 1000 € : Anim'Action et Plein Phare
- 2800 € : Ateliers Shiatsu
- 500 € : Mai à vélo

- 500 € : septembre en or, octobre en rose, novembre bleu

**Article 62871** : le budget prévu pour cet article est proposé ainsi :

- Agent contractuel au CCAS pour 12 mois et agent titulaire en congé de maladie en demi traitement sur 12 mois.

**Article 6558** : le budget prévu pour cet article est proposé ainsi :

- Facture 2025 du Groupement de Coopération Social et Médico-social *Part'âge*
- Cotisation annuelle à la Banque Alimentaire de Charente-Maritime

**Article 65133** : le budget prévu pour cet article est proposé ainsi :

- Factures de la Banque Alimentaire 17
- Secours d'urgence

### Recettes de fonctionnement

Proposé 2026		
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions</b>	54 156,04 €
74748	Commune	
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b>	5 416.96 €
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	3000 €
70311	Concessions et redevances	
<b>Total</b>		<b>62 573 €</b>

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le budget primitif 2026 du CCAS.**

---

## 7 – BILAN D'ACTIVITÉ 2025 DU CCAS

---

**Rapporteur : Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY**

*Annexe : Bilan d'activité 2025*

*Annexe : Bilan d'activité des permanences Écrivaine Publique*

Monsieur le Président laisse la parole à la Vice-présidente qui la donne à l'agent du CCAS. La séance est suspendue à 10h35 pour la présentation du bilan d'activité par l'agent du CCAS.

Le CCAS produit chaque année un rapport retraçant son activité sur une année. Il rappelle les grandes missions du CCAS et les temps forts de l'année.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport d'activité 2025 du CCAS.

A 10h57, fin de la suspension de la séance.

---

## 8 – POINTS DIVERS

---

### ***Rapporteur : Monsieur le Président Jean-Luc ALGAY***

Monsieur le Président laisse la parole à la Vice-présidente.

#### 1) Ateliers Shiatsu :

Le CCAS a répondu à un appel à candidature en début d'année pour la mise en place d'actions de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile. Des ateliers de shiatsu réalisés par une professionnelle certifiée seront proposés à partir du mois de mars, tout au long de l'année, par séances de 40 minutes le jeudi matin. Le shiatsu est une pratique complémentaire de santé et de bien-être originaire du Japon qui signifie littéralement « pression des doigts ». Sa pratique consiste en l'application de pressions rythmées sur tout le corps avec les pouces et les mains. Le shiatsu intervient aussi bien sur la réduction du stress et des tensions musculaires que sur le soulagement des douleurs articulaires.

L'idée de ce projet est partie d'un constat fait par le CCAS, celui d'un mal-être chez les retraités isolés de la commune qui, le plus souvent à la suite d'une épreuve (exemple : perte d'un proche, perte d'autonomie) s'isolent peu à peu de leur famille, de leurs amis, n'ont plus envie de faire des activités et ne sortent plus de chez eux. A cela s'ajoute une baisse de leurs capacités physiques liée à leur âge. Ils deviennent stressés par leur quotidien, souffrent parfois de troubles du sommeil. Le CCAS a donc réfléchi à une action permettant à ces publics de retrouver un bien-être au quotidien (réduction du stress, de l'anxiété) et de ralentir leur perte d'autonomie (retrouver de l'énergie, détendre les muscles, réduire l'inconfort).

#### 2) Mai à vélo :

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le CCAS, le Conseil des Sages et des bénévoles de l'Heure Civique ont décidé d'organiser une action dans le cadre de Mai à vélo. Celle-ci se déroulera le samedi 23 mai, dans la journée. Des ateliers sont prévus le matin de 10h à 12h (auto-réparation des vélos, ateliers d'upcycling, marquage des vélos, ...) suivie d'une balade en début d'après-midi menée par le Conseil des Sages à travers l'Houmeau et Lagord. Afin de valoriser la nouvelle voie verte entre les deux communes, la fin de la balade se fera dans le bois du clavier où une parade musicale avec animations sera organisée par Lagord.

#### 3) Septembre en or, octobre en rose, novembre en bleu

En 2026, le CCAS, la Mairie et les associations l'houméennes ont décidé de poursuivre leur mobilisation solidaire en faveur de la ligue contre le cancer en organisant 3 événements pour sensibiliser et récolter des dons en faveur de la recherche sur les cancers pédiatriques en septembre, le cancer du sein en octobre et le cancer de la prostate en novembre.

L'évènement du mois de septembre sera associé à la fête de l'Anse le 05 et celui du mois d'octobre au marché aux plantes d'automne des jardiniers le 10. La date de mobilisation du mois de novembre n'a pas encore été fixé.

4) Collecte de printemps de la Banque Alimentaire de Charente-Maritime

*Annexe : planning de collecte*

La Collecte de printemps de la Banque Alimentaire se déroulera les 17, 18 et 19 avril. Comme chaque année le CCAS y participera et collectera dans le magasin Aldi à Lagord. Celles et ceux qui souhaitent y participer peuvent s'inscrire dès à présent sur le planning.

La Banque Alimentaire de Périgny recherche également des bénévoles pour les aider à trier les produits donnés après la collecte.

Pour les aider : 05.46.45.39.73.

Il n'y a pas de question.

Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente remercient une nouvelle fois les administrateurs pour leur présence à ce dernier Conseil avant les élections municipales des 15 et 22 mars.

La séance est levée à 11h09.

A l'Houmeau le 11 mars 2026,  
Président de la séance,  
Jean-Luc ALGAY, Président du CCAS

